



Consumer and
Corporate Affairs Canada
Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada
Métrieologie légale

APPROVAL NO. - N° D'APPROBATION

S.WA-2097

FEB 15 1989

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Lubricant Oil Dispensing Meter

AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations Canada, pour (catégorie d'appareil):

Compteur pour distribution d'huiles lubrifiantes

APPLICANT / REQUÉRANT:

Lincoln Canada
A Division of Pentair Canada Inc.
7017 Fir Tree Drive
Mississauga, Ontario (L5S 1J7)

MANUFACTURER / FABRICANT:

Lincoln Canada
A Division of Pentair Canada Inc.
Mississauga, Ontario

MODEL(S) / MODÈLE(S):

899 Series A

RATING / CLASSEMENT:

2.3 to/à 11 l/min.

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

This lubricant meter is of the positive displacement oscillating piston type. This meter is used for the metering of retail quantities of lubricating oils. The metered liquid is discharged through a wet hose that is fitted with a manually operated anti-drain nozzle.

The model 899 series A lubricant meter uses a clock-type register with totalizer to 99999 litres. Delivered volume is indicated by one large pointer and one smaller pointer. The large pointer (outer dial) indicates volume to 0.01 litre. The smaller pointer (inner dial) is indicated to 0.1 litre. One revolution, on the inner dial of the pointer represents 10 litres.

On the face of the dial, the words "Reset to Zero before each delivery" must be clearly and permanently indicated.

Note: This lubricant meter is exempt from sections 254 and 260 of the Weights and Measures Regulations.

The system has an effective means to prevent air from entering the meter.

The measuring chamber and piston are constructed of a zinc die-cast material. The "O" ring is made of Buna-N.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Ce compteur pour les huiles lubrifiantes est du genre à déplacement positif selon le principe du piston oscillateur. Ce compteur est employé pour la vente au détail des huiles lubrifiantes. Le produit mesuré est livré à l'aide d'un boyau sous pression lequel comporte un ajutage avec anti-égouttement.

Le modèle 899 série A a un cadran du genre horloge incorporant un totalisateur jusqu'à 99999 litres. Le volume livré est indiqué à l'aide de deux aiguilles. La grande aiguille, indicateur extérieur, enregistre par 0.01 litre et la petite aiguille, indicateur intérieur, par 0.1 l pour 10 litres par révolution, sur le cadran.

La légende suivante doit être clairement indiquée, en permanence, sur la face du cadran "Ramené à zéro avant chaque livraison".

Remarque: Ce compteur pour huiles lubrifiantes est exempté des articles 254 et 260 du règlement sur les poids et mesures.

Le système est muni d'un moyen efficace empêchant l'air d'entrée dans le compteur.

La chambre de mesure et le piston sont de zinc coulé sous pression. L'anneau d'étanchéité est fait de Buna-N.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareil(s) identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.



W.R. Virtue

Chief,
Legal Metrology Laboratories

FEB 15 1989

Date

Chef,
Laboratoires de la Métrologie légale

